



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

frais pharmaceutiques

Question écrite n° 32574

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur le récent constat de la caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) précisant que cinq millions de Français sont traités avec des médicaments anti-cholestérol. Or, selon la CNAM, les deux tiers des ordonnances prescrivant ces traitements ne sont pas justifiées. Il lui demande les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de ce constat, notamment dans le contexte actuel de l'équilibre des finances de la sécurité sociale.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32574

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 2004, page 617